

Eccles, Natalie

De: Jean Héon [jeanheon@isleauxcoudres.com]
Envoyé: 27 novembre 2016 10:09
À: Greffe
Objet: Observations relatives au dossier R-3964-2016
Pièces jointes: Régie_Hydro_Compteurs_Me Véronique Dubois.docx

Importance: Haute

<<...>>

Veillez ajouter les observations en pièce jointe au dossier mentioné en objet.

Merci,

Jean Héon

L'Isle-aux-Coudres, le 27 novembre 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Observations relatives au dossier R-3964-2016

Madame,

Je demande par la présente que la Régie me conserve un droit d'utilisation d'un compteur électromécanique non-communicant qui fonctionne de façon très adéquate.

Jusqu'à ce jour, nous avons réussi à conserver notre compteur électromécanique.

Nous vivons dans une région isolée, et en subissons les désagréments, pour ne pas être exposés aux fréquences électromagnétiques. Les nouveaux compteurs peuvent générer de l'électricité sale transformant tous les fils électriques d'une maison en source de smog électromagnétique. De plus ils sont faits de plastiques contrairement aux anciens compteurs faits de métal qui sont plus résistants au feu.

Par ailleurs, la population est en droit de se demander, dans la foulée des scandales de corruption, si ce contrat d'achat des nouveaux compteurs ne constitue pas simplement une façon de satisfaire à des intérêts privés privilégiés au détriment du grand public.

Le regroupement RAPLIQ indique sur son site Internet qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012; il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du distributeur quand à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme aux États-Unis, et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et sur les arguments du RAPLIQ et finalement nous demandons que notre lettre soit ajoutée dans les observations en lien avec le dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie immédiatement.

Jean Héon
Xiaofei Huang
Louis Héon
Moil Héon